

Loi organique de 1983

Ma question n'est pas d'ordre aussi général. Elle porte sur la partie du bill qui va permettre de nommer des sénateurs secrétaires parlementaires. Je demande au secrétaire parlementaire de m'expliquer, selon l'interprétation parlementaire la plus large, ce qui justifie que des sénateurs soient nommés secrétaires parlementaires en vertu de cette mesure? Le député n'est pas un mauvais secrétaire parlementaire, quant à cela. Avouerait-il, avec l'intelligence dont il fait preuve parfois, que le bill sur la réorganisation propose de permettre à des sénateurs de devenir secrétaires parlementaires, ce qui est presque une contradiction dans les termes, parce que personne du côté ministériel, à la Chambre, n'a la capacité, l'intelligence et la compétence requises?

M. Peterson: Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire. Premièrement, j'interprète les propos du député comme l'expression de son désir d'être nommé au Sénat. Comme tous les députés, j'ai été fortement impressionné par les nombreuses instances qu'il a présentées par le passé. Nous souhaitons que le député reste longtemps au service des Canadiens, dans l'une ou l'autre chambre.

Je veux répondre au député qui a prétendu dans son entrée en matière que l'abolition du MEER va empêcher le gouvernement et les Canadiens de s'attaquer aux problèmes liés au développement économique régional. Je me suis pas de cet avis, et voici pourquoi.

Il est vrai que nous avons supprimé un ministère, mais nous en avons créé un autre à sa place. Celui-ci sera dirigé par le ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston). Ce ministre ne fera pas cavalier seul, à titre de président du comité du cabinet chargé du développement économique et régional, il va coordonner les efforts de tous les ministres ayant un portefeuille à caractère économique. Les besoins en fait de développement régional deviendront ainsi des priorités. Alors qu'il n'y avait autrefois qu'un ministre, nous en aurons maintenant plusieurs, sans compter le comité du cabinet ainsi que le ministère.

Nous avons donné au cabinet de nouveaux moyens pour régler les problèmes particuliers des régions, notamment celle qui tient tant à cœur au député, l'est du Canada. Deuxièmement, nous avons augmenté les crédits destinés à ces régions. Troisièmement, grâce à un nouveau mécanisme, les décisions relatives à tous ces projets ne seront plus centralisées à Ottawa.

Nous avons dans chaque région et chaque province de très solides coordonnateurs qui vont nous rapprocher de la population, des PME ainsi que des gouvernements provinciaux dont nous saisissons mieux les besoins. Nous serons mieux à l'écoute des participants.

M. Nowlan: Parlez-nous des secrétaires parlementaires.

M. Lambert: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il ne trouve pas qu'on a assez joué aux chaises musicales depuis une vingtaine d'années, surtout en ce qui concerne le MEER. En 1964, nous avons vu la création du ministère de l'Industrie et du Commerce, rejeton naturel du ministère du Commerce. Tout dernièrement, le ministère de l'Expansion économique régionale est devenu un ministère de plein droit. Le secrétaire parlementaire n'ignore

pas qu'on a injecté des centaines de millions de dollars dans diverses régions du pays sans grand résultat, comme il l'a d'ailleurs reconnu ce matin. Voilà maintenant qu'il parle du grave problème qui persiste au Canada.

Le secrétaire parlementaire peut-il me dire en quoi la situation sera améliorée par la création de ce service ministériel où des commissaires provinciaux remplaceront les directeurs provinciaux qui devaient justement collaborer avec les gouvernements provinciaux? Cela n'entraînera-t-il pas encore le gaspillage de centaines de millions de dollars?

M. Peterson: Monsieur le Président, je dis au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que je ne saurais prétendre que chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral dans une région donnée produira les résultats que nous escomptons tous. Nous sommes des êtres humains. Ce n'est toutefois pas parce qu'un tel défi existe que nous ne devons pas tâcher d'obtenir un rendement optimal pour tous les contribuables, surtout ceux qui vivent dans la région intéressée, ceux qui veulent les emplois, ceux qui comptent sur les projets que nous contribuons à financer afin d'améliorer l'infrastructure économique du Canada.

La possibilité d'un échec ne devrait pas nous arrêter. Au contraire, et comme le laisse entendre le député, il importe d'établir des mécanismes qui en réduisent le risque au minimum. C'est ainsi que les échecs seront à mon avis beaucoup moins nombreux grâce au nouveau système, car les commissaires économiques fédéraux vont travailler sur place avec les gens qui connaissent le mieux les priorités, les difficultés et les problèmes, collaborer non seulement avec les gouvernements provinciaux et les divers ministères fédéraux, mais encore avec le secteur privé, avec les citoyens et les entreprises de la région visée.

Enfin, et je crois que c'est important, le MEER disposait dans sa dernière année d'existence d'un budget de 680 millions de dollars. Cela représente seulement 8.8 p. 100 des dépenses globales du gouvernement fédéral au titre de l'expansion économique qui s'élèvent à environ 7.7 milliards de dollars. Grâce à cette initiative, nous améliorons non seulement les rouages qui permettront de dissiper les préoccupations du député, mais nous accroissons nos engagements financiers pour nous permettre de répondre aux besoins des Canadiens qui vivent dans ces régions.

• (1230)

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au présent débat. J'ai fort apprécié les excellentes remarques faites par tous les collègues qui m'ont précédé.

Les régions canadiennes qui souffrent le plus des problèmes qui suscitent les inégalités régionales ne peuvent guère se réjouir de la liquidation du MEER dont l'activité sera assumée par deux autres ministères. Avec l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement manquera, comme il ne l'avait jamais fait auparavant, à son engagement de s'attaquer aux problèmes que posent les inégalités régionales, car aucun ministère ne sera chargé de résoudre ces problèmes par opposition à ceux qui ont trait à l'expansion nationale.